

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 20 mai 2026 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire  
Date de convocation : 13 mai 2026

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 30  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 33

Etaient présents :

Gabriel MELAÏMI, Francis LEFEVRE, Christophe GUILLEMIN, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Ibrahima SAID ALI, Michèle ZAJDMAN, Françoise LUZZI, Thierry PREVOT, Giuseppa RADER, Marie-Line DOMESOR, Christelle VAN HOOTEGEM, Stéphane MONTREUIL, Yannick BREAVOINE, Victoria COWLESSUR, Nicolas NOYALET, Stéphanie ALLART, Damien JAUREGUY, Bérangère MELON, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Catherine SCHMITT LECOMTE, Virginie DOUAT, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Gabriela MIDA, pouvoir à Christelle VAN HOOTEGEM, Benoît PROFFIT, pouvoir à Daniel DECLEIR, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT.

Est désigné secrétaire de séance : Michèle ZAJDMAN

**DEL 2026-05-15**  
**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**  
**AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Considérant la délibération n°DEL2026-03-10 du 3 mars 2026, constatant et reprenant par anticipation les résultats de l'exercice 2025,

Vu l'approbation du compte financier unique 2025,

Il convient désormais de confirmer les résultats 2025 et leur affectation.

Ces résultats et leur affectation sont identiques à ceux présentés lors de la séance du 3 mars 2026.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	964 117,21
Dépenses	682 750,44
RESULTAT DE L'EXERCICE	281 366,77
Résultat antérieur reporté	761 231,67
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 042 598,44</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	709 231,72
Dépenses	1 198 929,57
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 489 697,85
Résultat antérieur reporté	139 272,25
<b>Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)</b>	<b>- 350 425,60</b>

Restes à réaliser - dépenses	27 377,87
Restes à réaliser - recettes	95 306,17
<b>Résultat d'investissement après RAR</b>	<b>- 282 497,30</b>

<b>Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)</b>	<b>760 101,14</b>
---	-------------------

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de **282.497,30 €** de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Procéder à l'affectation définitive des résultats 2025 comme suit :
- Affecter le montant de **282.497,30 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2026,
- Inscrire le solde de **760.101,14 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2026,
- Inscrire le montant de **350 425,60 €** en dépenses au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté » de l'exercice 2026,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 20 mai 2026.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 22 MAI 2026

Michèle ZAJDMAN  
Secrétaire de séance

Gabriel MELAIÏMI,  
Maire de Crépy-en-Valois  
1<sup>er</sup> Vice-président de la CCPV



### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20260520-DEL2026-05-15-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2026  
Date de réception préfecture : 22/05/2026